

Médecine générale : définitions et identité de la discipline

Depuis des décennies, la population suisse dispose d'un réseau de médecins généralistes géographiquement bien répartis et formés pour fournir des prestations médicales de haute qualité. Ces praticiens, autrefois appelés "médecins de famille", sont aujourd'hui fréquemment désignés par le terme de "médecins de premier recours", dans la mesure où ils constituent souvent le premier contact avec un système de santé devenu de plus en plus performant et complexe. A l'amont des soins dits secondaires (prestations de médecins spécialisés) et tertiaires (soins hospitaliers), l'activité du médecin généraliste constitue dès lors, pour les patients, non seulement un premier recours mais surtout un « recours » tout au long de leur vie.

Actuellement, la définition la plus largement acceptée de la Médecine générale est la «Définition européenne de la Médecine générale – Médecine de famille» de la WONCA Europe (2002).

La Spécialité de la Médecine Générale - Médecine de famille

Les médecins généralistes - médecins de famille sont des médecins spécialistes formés aux principes de cette discipline. Ils sont le médecin traitant de chaque patient, chargés de dispenser des soins globaux et continus à tous ceux qui le souhaitent indépendamment de leur âge, de leur sexe et de leur maladie. Ils soignent les personnes dans leur contexte familial, communautaire, culturel et toujours dans le respect de leur autonomie. Ils acceptent d'avoir également une responsabilité professionnelle de santé publique envers leur communauté. Dans la négociation des modalités de prise en charge avec leurs patients, ils intègrent les dimensions physique, psychologique, sociale, culturelle et existentielle, mettant à profit la connaissance et la confiance engendrées par des contacts répétés. Leur activité professionnelle comprend la promotion de la santé, la prévention des maladies et la prestation de soins à visée curative et palliative. Ils agissent personnellement ou font appel à d'autres professionnels selon les besoins et les ressources disponibles dans la communauté, en facilitant si nécessaire l'accès des patients à ces services. Ils ont la responsabilité d'assurer le développement et le maintien de leurs compétences professionnelles, de leur équilibre personnel et de leurs valeurs pour garantir l'efficacité et la sécurité des soins aux patients.

Situation suisse

En Suisse, la fonction de médecin généraliste / médecin de famille – encore appelé médecin omnipraticien – est assumée par des médecins bénéficiant de différents types de formation :

diplôme de médecin (6 ans d'étude) + (5 années de formation post-graduée)

- titre de spécialiste FMH en médecine générale
- titre de spécialiste FMH en médecine interne générale
- titre de spécialiste FMH en pédiatrie

Ces différents profils soulignent le souci d'une prise en charge des patients aux différentes étapes de la vie et dans une perspective familiale.